



**CONDITIONS DEFINITIVES EN DATE DU 5 février 2007
CONCERNANT LES BONS SUR ACTION(S)**

Type de Bons : Européen

Exercice automatique à la Date de Maturité

EMETTEUR : BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE B.V

- Date d'Emission : 7 février 2007

Garant : BNP PARIBAS

- Prise ferme : BNP Paribas Arbitrage S.N.C

Tranche	Nature du Bon d'Option	Nombre de Bons émis	Action	Bourse	Marché Organisé	Lot de Bons	Prix d'Emission
19B	Achat	2 000 000	SOITEC	Euronext Paris	Euronext.liffe	10	EUR 0,04

Tranche	Prix d'Exercice	Date d'Exercice	Date de Maturité	Code ISIN	Code Mnémonique	Code Commun
19B	EUR 28	Date de Maturité	15 mars 2007	NL0000658045	1815B	26918120

Devise de Règlement	EUR
Nombre minimum de Bons négociables sur l'Eurolist d'Euronext Paris	1 000 Bons d'Option par tranche (ou, au-delà de ce nombre, par multiple entier de 1 000 Bons d'Option)
Modalités de Règlement	Règlement en Espèces
Clause de Radiation	Les Bons seront radiés de l'Eurolist d'Euronext Paris SA six Jours de Bourse avant la Date de Maturité
Modalités d'assimilation	Les Bons sont assimilables aux 3 000 000 Bons d'Option émis le 27 septembre 2006. Cette assimilation, objet du présent document, s'effectuera à la date de cotation des Bons d'Option.
Quotité Minimum d'Exercice	Non applicable
Quotité Maximum d'Exercice	Non applicable
Contact Investisseurs	Marketing Warrants et Certificats 0 800 235 000 (n° vert)
Référence du Prospectus de Base et du (des) Supplément(s) d'Information(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Le Prospectus de Base visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 25 aout 2006 sous le n° 06-294. - Actualisations du Document de Référence du Garant déposées auprès de l'Autorité des marchés financiers le 6 septembre 2006 sous le n°D. 06-0075/A03, le 20 novembre 2006 sous le n°D. 06-0075/A04 et le 7 décembre 2006 sous le n°D. 06-0075/A05.



Avertissement de l'Emetteur :

Les Bons peuvent être sujets à d'importantes fluctuations de cours, qui peuvent dans certaines circonstances, se traduire par une perte intégrale du prix d'achat des Bons. L'attention des acheteurs potentiels de Bons est attirée sur le fait qu'ils ne devront prendre leur décision d'investissement qu'après examen approfondi avec leurs propres conseils de l'adéquation de ces Bons au regard de leur situation financière.